



CAPL n°2 du 12 juillet 2012
Affectations locales des B Filière Fiscale
au 1er septembre 2012

Déclaration liminaire

Madame la présidente,

Le rapport de la Cour des Comptes préconise une réduction de la dépense publique afin de satisfaire aux objectifs de la réduction des déficits publics. Cela induit de nouvelles suppressions d'emplois dans les ministères non prioritaires, dont le nôtre. La DGFIP a déjà plus que lourdement contribué à l'effort. Le taux de non remplacement de 2 fonctionnaires sur 3 partants à la retraite sera reconduit pour les années futures. La gestion de la pénurie va devenir la mission première de notre administration.

En plus de ces suppressions, la Cour recommande également une forte réduction de la masse salariale dans la fonction publique d'Etat en gelant le point d'indice et en bloquant les avancements de carrière. En outre, selon les préconisations de l'Inspection Générale des Finances, le gouvernement pourrait décider de réduire les primes des agents A et B des finances publiques.

Les conséquences des suppressions d'emplois pèsent de plus en plus sur le droit à mutation et par conséquent sur les affectations locales. Le dernier projet de mouvement national B dans la filière fiscale faisait apparaître un déficit de 600 contrôleurs. Cette situation inacceptable accroît la tension dans de nombreux services déjà mis à mal par les suppressions de postes. Certains services sont au bord de la rupture et les conditions de vie au travail ne cessent de se détériorer. La multiplication de toutes les structures ou cellules d'écoute ne résoudront en rien le problème. La création en urgence d'emplois est le seul remède.

L'affectation de plusieurs collègues fraîchement promus par liste d'aptitude ou par concours, à plusieurs centaines de kilomètres de leur résidence familiale, est une autre conséquence de la faiblesse du volume d'emplois. Pour certains d'entre eux, cette situation a des effets catastrophiques sur le plan personnel.

Soucieux de préserver et de défendre les droits et garanties des agents, nous participons aujourd'hui à cette commission administrative paritaire dans le but de veiller à l'application des règles d'affectation locales auxquelles les agents demeurent particulièrement attachés.